collège Gaston Bachelard

académie Reims

éducation nationale

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement : Collège Gaston Bachelard

Adresse : 33 rue Gaston Bachelard

BP 112

10202 Bar sur Aube Cedex

Représenté par son chef d'établissement M Raynald INGELAERE, Proviseur

Contact établissement : Mme DORIN Emilie, Adjointe Gestionnaire

☏ 03 25 92 35 35

Mail : int.0100902b@ac-reims.fr

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Mme DORIN Emilie, Agent Comptable

OBJET DU MARCHE :

Le marché a pour objet l'achat de denrées alimentaires pour le service de restauration de la cité scolaire Gaston Bachelard, soit environ **700** repas le midi (du lundi au vendredi, sauf mercredi 150 repas), **150** repas le soir (du lundi au jeudi) et **150** repas le matin (du mardi au vendredi), pour 174 jours de fonctionnement.

PROCEDURE :

Marché passé selon une procédure adaptée en application du décret n°2016-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics.

Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services.

FORME DU MARCHE : Marché à bons de commande.

REGLEMENT DE CONSULTATION

- Date et heure limites de dépôt des offres : 16 Décembre 2020 à 12 h00
- Modalités d'envoi : adressé au Collège Gaston Bachelard 33 rue Gaston Bachelard 10202 Bar sur aube, sur la plateforme AJI.

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le vendredi 21 décembre 2020.

CRITERES DE CHOIX :

- Prix : 20%
- Qualité des produits : 50%
- Qualité des conditions de livraison : 30%

DISPOSITIONS DU MARCHE :

- Le marché comporte 5 lots répartis dans 2 familles.
- Les fournisseurs ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots dans chaque famille.
- Le fournisseur devra répondre à l'intégralité de chaque lot pour lequel il soumissionne faute de quoi, l'offre sera irrecevable.
- L'établissement se réserve le droit d'attribuer ou non au même candidat tous les lots.

DUREE :

- Le marché est conclu pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2021 et il n'est pas reconductible.

DESCRIPTIF :

Marché n°1 : boulangerie (**2** lots)

Marché n°2 : primeurs (**3** lots)

PRIX :

- Les offres de prix doivent respecter la présentation des tableaux du bordereau des prix : toute autre présentation serait éliminatoire (Ne pas modifier l'unité de facturation).

- **Aucun frais de livraison ou de facturation n'est applicable**.

- Les prix sont fermes pour la durée du marché. Toutefois, en cas de promotions, c'est le prix promotionnel qui s'appliquera si celui – ci est plus avantageux.

- Les articles autres que ceux faisant partie de la consultation seront choisis sur catalogue en fonction des tarifs proposés. Le candidat fournit un catalogue général de produits mentionnant les tarifs HT et indique éventuellement un pourcentage de remise applicable à l'ensemble des produits référencés au catalogue.

- Les quantités mentionnées sur le bordereau de prix ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas l'établissement.

MODALITES DE LIVRAISON :

- Les livraisons devront impérativement avoir lieu de **6h00 à 10h30** au rez – de – chaussée du restaurant scolaire (bâtiment E)
- Les jours de livraisons seront à préciser sur le bordereau des prix. **3 jours minimum pour les primeurs**.
- Le pain devra être livré dans des sacs chaque jour scolaire, du lundi au vendredi à heure fixe (avant 7 h 00).
- Les livraisons sont effectuées en <u>respect strict du bon de commande</u>, tant en ce qui concerne les spécifications et les quantités que les jours, heures et lieux de livraison. Préciser le cas échéant, sur le bordereau de prix, le montant minimum de la commande permettant de déclencher une livraison.
- Les produits doivent être livrés en cartons complets d'origine. La DLC du produit (ou la maturité des fruits et légumes) doit être compatible avec sa date de consommation.

DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

<u>Pour les primeurs</u> :
Dans le cadre des démarches de développement durable (label E3D) dans lesquelles la cité scolaire s', les circuits courts seront pris en compte au sein des critères « qualités des produits ». Vous prendrez le soin de préciser clairement dans votre offre si vous travaillez avec des producteurs locaux.

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

1) Le présent document valant règlement du marché et cahier des clauses particulières daté et signé.

2) Le bordereau des prix, complété par lot, daté, signé par la personne responsable de l'entreprise et revêtu du cachet de l'entreprise, valant acte d'engagement.

REGLEMENT :

- Le mode de règlement est le virement par mandat administratif
- Le paiement sera effectué après service fait, dans les 30 jours après réception de la facture établie en double exemplaire et mentionnant les coordonnées bancaires (IBAN et BIC) (joindre **systématiquement** un RIB si les coordonnées bancaires complètes n'apparaissent pas sur la facture)
- Les factures doivent être adressées par voie dématérialisée en utilisant le portail CHORUS PRO.
- Il n'est pas accordé d'avance forfaitaire ni d'acompte au titulaire du marché

PENALITES DE RETARD ET RESILIATION :

En application du CCAG FCS